

aquitaine ● 3

bordeaux • bayonne •
pau • périgueux • agen •
mont de marsan • dax

Compte rendu de l'instance de proximité Décembre 2023



Pour la direction : Fabrice Goll (Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine), Samuel Bignon (DRH réseau France 3, et DRH par interim Nouvelle-Aquitaine), Hadidja Issihaka (IRH), Alexandre Berne (Chef de centre adjoint), et Jean François Karpinski, (DAC, Délégué Antennes et Contenus).

Pour les élus : Sabrina Corrieri, Sandrine Papin, Boris Chague, Nicolas Guérin, et Alexis Dumoulin.

Étant donné le nombre important de points à aborder, et certains évènements survenus récemment, avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, les élus ont demandé à la direction le report du point sur le plan de développement des compétences, et ils ont également demandé à la direction d'aborder les deux points suivants qui leur paraissent impératifs. Le premier étant le malaise d'une salariée du service gestion d'antenne, et le second étant l'alerte à la bombe du 28 novembre sur le site bordelais.

- Malaise d'une salariée du service gestion d'antenne.

Pour faire suite à l'alerte des élus qui avaient constaté qu'une salariée était en souffrance la veille de l'instance de proximité, le Délégué Antennes et Contenus a indiqué aux RP les différentes mesures mises en place pour la reprise de la salariée, et il a précisé que ces mesures étaient mises en place dans le respect des préconisations du médecin du travail.

- Alerte à la bombe sur le site bordelais.

La rédaction d'Aquitaine a reçu un mail dans la matinée du 28 novembre via Newsboard, mais il n'a été vu que 4 heures plus tard, en début d'après-midi, vers 14h45.

La police a été appelée, ainsi que le responsable IMG, et, étant donné que le mail indiquait qu'une bombe devait exploser dans la matinée, après une levée de doute, la décision a été prise de ne pas évacuer le site bordelais.

Les élus ont donc demandé quelles mesures étaient mises en place pour éviter que cette situation se reproduise.

Le directeur régional a indiqué aux élus qu'en une semaine de nombreuses stations de radios et de télévision ont été visées par des alertes à la bombe.

Il a également indiqué aux élus qu'il avait demandé au rédacteur en chef de mettre en place une procédure pour que les mails soient lus régulièrement dans la journée afin de pouvoir réagir à ce genre de situation.

Le directeur régional a précisé que la directrice de la sécurité du groupe France Télévisions a mis en place une procédure en cas d'alerte à la bombe qui ne conduit pas systématiquement à une évacuation.

Les risques sont évalués par le directeur régional, l'animateur prévention sécurité, l'agent de sécurité, et la police qui décident si l'évacuation est nécessaire ou non.

Les élus ont demandé pourquoi les salariés n'avaient pas été informés de cette alerte à la bombe.

Le directeur régional a répondu « on ne fait pas un mail pour expliquer ce qu'on ne fait pas ».

Il a tout de même admis qu'il y avait eu « un trou dans la raquette » concernant cet événement.

Point 1 : Absentéisme

Étant donné que les élus avaient quitté le comité de pilotage lors de la réunion du mois d'octobre, ils n'avaient pas demandé le point absentéisme, mais la direction a quand même souhaité le mettre à l'ordre du jour.

Les élus ont fait une réponse écrite à la direction :

Après avoir vainement tenté pendant plus de 2 ans de faire vivre le plan d'action sur l'absentéisme, nous, RP d'Aquitaine avons été contraints de quitter la procédure. Nous l'avons fait savoir dans une résolution votée unanimement et dans un tract intersyndical diffusé à l'échelle du réseau ([Absentéisme à Bordeaux - fin de la mascarade du Comité de Pilotage](#)). Nous estimons que nous n'avons donc pas à nous exprimer sur une convention que l'entreprise voudrait ou non signer avec l'Aract. De plus, cette convention date du début de l'année 2023, et elle ne nous a jusqu'ici jamais été soumise. Même si nous ne sommes pas impliqués directement dans cette procédure, l'absentéisme reste évidemment dans nos prérogatives et nous traiterons en IP tout ce qui a trait à ce sujet, y compris toute démarche de la direction en relation avec une entreprise prestataire.

Point 2 : Formation

- Présentation du plan de développement des compétences (PDC)

Le point a été reporté à la prochaine instance.

Point 3 : TEMPO / ICI :

- Quels ETP pour l'Aquitaine après l'annonce en CSE de la ventilation de 3 ETP pour la Nouvelle-Aquitaine ?

Le directeur régional a indiqué aux élus qu'il y a un ETP dédié à la filière édition pour l'Aquitaine, et que la personne est déjà en poste sur le site bordelais.

Il a également indiqué que la dotation était la même dans les autres antennes de la Nouvelle-Aquitaine, un ETP à Limoges et un ETP à Poitiers.

- Après la communication de la direction du réseau régional : « Mise en place d'échanges locaux afin d'instruire les possibilités d'organisation du travail à 4 jours ». Quelles organisations possibles pour les salariés aquitains, notamment les scriptes ?

Les élus ont rappelé la demande des scriptes, à savoir une semaine de 4 jours avec 3 jours de JT.

Les RP ont exprimé leurs inquiétudes concernant l'organisation du travail dans ce service, et les conséquences que cela pourrait avoir sur la santé des salariés du service.

Le directeur régional a répondu qu'il avait demandé au chef de centre et à son adjoint de travailler sur un projet pour sortir de la crise.

Une réunion a été organisée le 12 décembre avec les scriptes, leur encadrement, et la direction, mais pour l'instant elle n'a pas apporté d'avancées significatives.

Point 4 : organisation d'activité

- Service organisation d'activité : quelles perspectives d'organisation en vue du départ de l'organisateur d'activité ? Montée en compétence d'une chargée de gestion administrative ?

La direction a indiqué aux élus que le poste va être mis en consultation très prochainement.

Le directeur des ressources humaines a précisé que "le but est de pourvoir le poste d'organisateur d'activité, mais si ça ne fonctionne pas, on cherchera d'autres solutions".

Il semble donc que l'idée d'une montée en compétences d'une chargée de gestion administrative pourrait être envisageable.

Point 5 : Antenne

Point sur l'avenir et les moyens de fabrication alloués aux émissions de NoA et France 3 Aquitaine : E2R, Le temps d'un détour, Olatua, DEP, NoA Pop, NoA Basket...

Le DAC a répondu aux élus que pour la plupart des émissions, il n'y aurait pas de changement, sauf pour « le temps d'un détour » qui ne sera pas prolongé en septembre 2024.

Le DAC a précisé « je pense qu'on avait fait le tour, un aménagement a été fait il y a deux ans et demi, on a essayé de revisiter des endroits, de réinvestir des lieux un peu oubliés,...»

Le DAC a également précisé que les salariés vont travailler sur d'autres émissions, comme par exemple les chargés de production qui vont notamment travailler sur l'activité sportive.

Point 6 : RH

- Relations conflictuelles sur le lieu de travail : retour sur l'AT d'une assistante d'émission.

Le directeur des ressources humaines indique qu'« Arriver à ce genre de situation ce n'est pas normal », et que ce genre de situation n'a pas sa place dans notre entreprise.

Il a précisé qu'il s'était entretenu avec une des personnes, et qu'il va recueillir les propos de la deuxième, afin d'avoir les deux versions.

Il a ajouté, « l'objectif c'est que ça ne se reproduise pas ».

- Poste de monteur à Périgueux : les candidats ont-ils enfin été reçus et le poste pourvu en Coca ?

La direction a répondu aux élus qu'il y a deux candidats, et que le poste sera pourvu début janvier 2024.

- Motif de remplacement d'absence pour arrêt maladie : explication de la notion de "propriété" pour un CDD, chez les journalistes et chez les PTA.

Voici la réponse de la direction :

Un CDD qui remplace un CDI en arrêt maladie est prioritaire durant la durée de l'arrêt du CDI. Dans les faits, cette règle est difficilement applicable car elle dépend de la disponibilité du CDD et du fait qu'on ne remplace pas toujours sur l'intégralité des absences. A l'issue de cet arrêt, si le permanent ne revient pas, le comblement du poste suit le process classique.

Point 7 (non prévu à l'ordre du jour) : Déménagement du site de Bordeaux

Un projet de déménagement du site bordelais doit être présenté au CSE, les élus ont donc souhaité interroger la direction afin d'en savoir un peu plus sur ce projet de déménagement.

Le directeur régional a répondu qu'il y avait effectivement un projet de déménagement, et que France Télévisions va se positionner.

Il a précisé que son souhait est d'avoir un bâtiment qui puisse accueillir Radio France.

Si l'offre de France Télévisions est retenue, il a indiqué que cela prendra du temps, environ cinq ans, donc vers 2028.

Il ne peut pas donner beaucoup plus de précisions, car le projet n'en est qu'au tout début.

Prochaine réunion de l'instance le 9 janvier 2024

D'ici là, **n'hésitez pas à nous joindre pour plus de précisions et d'éventuelles questions.**

Vos élus FO de proximité : **Hervé Morin & Alexis Dumoulin**